

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 mai 2004
(convocation du 17 mai 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. REBIERE André
Mme EYSSAUTIER à M. GUICHARD Max (jusqu'à 10 H 35)
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISON Serge
M. PUJOL Patrick à M. BOBET Patrick
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BELIN Bernard
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DANE Michel à M. HURMIC Pierre
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas

M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GUILLEMOTEAU à Mme DUMONT (jusqu'à 10 h 15)
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à Mme NOEL Marie-Claude
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC à Mme. PUJO Colette
M. SIMON Patrick à M. PONS Henri (à partir de 10 H 00)
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT (jusqu'à 10 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Jalonnement dynamique des parcs de stationnement -
Marché de maîtrise d'œuvre - Attribution - Signature du contrat - Autorisation**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2001/1190 du 14 décembre 2001 vous avez décidé la mise en œuvre du jalonnement dynamique des parcs de stationnement sur les communes de Bordeaux, Mérignac, Pessac et Le Bouscat avec pour objectif d'informer l'usager, de l'orienter en limitant le temps de recherche d'une place libre et ainsi d'améliorer les conditions de circulation.

Le montant prévisionnel de la mission a été estimé à 190 000 € HT soit 227 240 € TTC.

Dans ces conditions, il convient de conclure un marché de maîtrise d'œuvre, suivant la procédure définie à l'article 74 II 2° du code des Marchés Publics 2001, autorisée par délibération n°2004/0006 du Conseil de Communauté du 16 janvier 2004.

S'agissant de travaux d'infrastructure en construction neuve, les missions confiées au titulaire du marché selon la loi MOP du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, ainsi que son décret d'application du 29 novembre 1993 sont :

- avant projet (AVP)
- études de projet (PRO)
- assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- conformité au projet et visa des études d'exécution et de synthèse (VISA)
- direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)
- assistance aux opérations de réception (AOR)

Sur proposition du jury réuni le 17 mars 2004, la Personne Responsable du Marché a retenu trois des cinq candidatures pour être admises à présenter une offre :

- la société SETEC its
- le groupement CITELUM / ASCODE POLYTECH
- la société ISIS

Au regard des documents fournis, ont été écartées les candidatures :

- de la Société SOGREAH CONSULTANTS pour capacités, qualifications et expériences similaires insuffisantes.
- du groupement INEO INDUSTRIE AQUITAIN/CIANT pour absence d'équipe d'études structurée et insuffisance de références et qualifications dans le domaine des courants faibles et de la maîtrise d'œuvre.

Le rapport ci-annexé fait état de l'analyse des offres des 3 candidats retenus.

Eu égard aux conclusions de ce document et du rapport de négociation de la Personne Responsable du Marché (rapport joint), il est proposé au Conseil de Communauté de retenir l'offre de la société ISIS, économiquement la plus avantageuse, avec un forfait provisoire de rémunération de 111 000 € HT, soit 132 756 € TTC.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'attribuer le marché à la société ISIS dont le responsable est Monsieur MOREL Jean-Luc, sis Immeuble Actys, Bât 2-voie n°3 BP 321 31313 LABEGE Cedex dans les conditions ci-avant énoncées,
- autoriser Monsieur le Président à :
 - 1) signer le marché négocié à intervenir avec ladite société pour un forfait provisoire de rémunération de 111 000 € HT, soit 132 756 € TTC,
 - 2) signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
15 JUIN 2004

M. MICHEL BROQUA

